

FARA Actualités n° 9 novembre 2011

CARMF

Le **CA de la CARMF** s'est réuni le 19 novembre 2011 pour voter son budget et fixer le taux de cotisation et la valeur du point du Régime Complémentaire pour 2012. Il a pris acte des montants des cotisations et des allocations du Régime de Base prévus par la CNAVPL et de ceux du Régime ASV prévus pour 2012 par les Pouvoirs Publics dans le projet de décret de réforme de l'ASV (bien que la Caisse ait donné un avis négatif, qui n'est que consultatif).

- **Pour le RC, seul régime de sa compétence, le CA a maintenu le taux de cotisation à 9,2 % et a augmenté la valeur du point de 1,33 % à 76 € (45,60 € pour les Conjoints survivants).** La proposition des administrateurs des allocataires avec l'assentiment de G. Maudrux de porter la valeur du point à 76,25 € a été rejetée par le CA par 14 voix contre 13. Une augmentation limitée à 75,75 € avait été avancée par la Direction.

- La CNAVPL prévoit de porter la valeur du point du **RB** à partir du 1er avril 2012 à 0,5541 €, en **augmentation de 2,1 %** par rapport à sa valeur au 1er avril 2011.

- Compte-tenu du projet de décret, la valeur du point **ASV** devrait rester à 15,55 € jusqu'au 1er juillet 2012 et passer ensuite à 15,25 € (15,40 € en moyenne annuelle).

L'augmentation globale moyenne des allocations serait d'environ 180 €, soit + 0,60 % pour les Médecins retraités et d'environ 140 €, soit + 1 % pour les Veuves.

L'inflation prévue pour 2012 est de 2 %...

FARA

La FARA a enfin reçu, sans doute en rapport avec son récent lobbying parlementaire (25 réponses de députés et 9 questions écrites au Gouvernement posées à ce jour) une **réponse de M Xavier Bertrand** datée du 10 novembre 2011 : celle-ci ne fait que justifier le projet de décret sans apporter de réelle nouveauté. Bien que notre demande d'indexation sur l'inflation soit actée, il n'est pas indiqué de date précise pour sa mise en œuvre : celle-ci dépendra de la situation financière du régime et d'un rapport actuariel de la CARMF, le premier devant être présenté en 2015. Actuellement, la Caisse, compte-tenu de ses projections, ne prévoit pas d'indexation avant 2025, sauf augmentation de la cotisation...

Un Conseil d'Administration de la FARA se tiendra le 15 décembre pour décider d'une éventuelle action contentieuse.

Claude POULAIN

20 novembre 2011